***Les Ursulines de Québec***

tome IV, p. 438-454

**§ 6 - Le chapelain-trappiste - Sa correspondance[[1]](#footnote-1).**

Depuis longtemps, paraît-il, le pieux curé[[2]](#footnote-2) de Île-aux-Coudres[[3]](#footnote-3) [Louis Antoine Langlois] soupirait après la retraite et sollicitait la permission de se retirer à la Trappe. En lui assignant, en échange de sa paroisse, un poste où exclusivement occupé du service des autels, il aurait le loisir de s’adonner longuement à l’oraison, les supérieurs ecclésiastiques crurent pouvoir le retenir dans un diocèse où le besoin de prêtres était encore si pressant. Quoiqu’il en soit, M. Langlois fut bientôt appelé à étendre le cercle de ses occupations, c-à-d. à joindre à l’emploi de chapelain, celui de directeur de la communauté. Il dut prêcher la perfection à des vierges consacrées à Dieu et aussi travailler à établir solidement le règne de Jésus Christ dans le coeur des jeunes élèves du Monastère.

A 33 ans, M. Langlois possédait toute la maturité et la science d’un vieillard et il se plut tout d’abord dans cette solitude monastique où il passait une grande partie de son temps à prier Dieu au pied du tabernacle. C’est là que, selon le témoignage de nos anciennes, il fut plus d’une fois favorisé de grâces extraordinaires, comme extases, ravissements où il paraissait considérablement élevé de terre, surtout pendant l’action de grâces après la sainte communion. Mais nous ne mentionnons ces faits qu’en passant, les faveurs du ciel n’ajoutant point au mérite des solides vertus, dont la base est l’humble acquiescement aux volontés du Seigneur et la parfaite observation de sa loi. Le serviteur de Dieu la méditait jour et nuit, cette loi sainte, et brûlé du désir de réaliser en lui-même le précepte divin : « soyez parfait », il menait avec son bon François[[4]](#footnote-4) la vie des solitaires de la Thébaïde et était partout vénéré comme un saint.

Recueilli dans son extérieur et austère dans ses moeurs, il était sans cesse occupé de Dieu, faisant ses délices de la prière et du silence ; cependant s’il lui fallait recevoir quelque visite, son bon François était sur les épines et lui disait à l’oreille : « Monsieur, gardons-nous de perdre la sainte récollection. »

La solitude toutefois n’était pas assez profonde au gré du futur trappiste et Mgr, craignant de s’opposer aux desseins de Dieu, céda à ses instances. M. Langlois sortit de chez nous le 12 juin, sur les 4 heures du soir, après nous avoir fait un discours des plus touchants et pathétiques sur le bonheur de notre vocation, nous exhortant à être fidèles aux devoirs de notre saint état. Notre communauté regrette beaucoup ce digne prêtre, qui était très propre à conduire les âmes aux plus solides vertus. Il avait séjourné trois ans et demi dans notre maison.

M. Langlois laissa donc à tout jamais les Ursulines et le Canada, dans la perspective des austérités de la Trappe et il faut convenir que la correspondance du R. P. Urbain Guillet ne l’avait pas flatté[[5]](#footnote-5) à ce sujet. Voici sous quelles brillantes couleurs le bon vieillard dépeignait au prêtre-novice, en date du 23 déc. 1805, la vie qu’il aurait à mener dans la solitude de Bardstown au Kentucky. -.

Je voie avec plaisir que vous persévérez dans votre désir d’être religieux; mais je vous préviens qu’il y a encore bien du chemin du désir au noviciat et du noviciat à la profession. Je suis tout prêt à vous recevoir si vos supérieurs y consentent, mais pensez-y bien avant de vous mettre en route. J’ai vu un très grand nombre de postulants qui se croyaient capables de tout quand il ne s’agissait que d’écrire ou de parler, et qui ont manqué de courage dès en arrivant. Entendre parler de la pénitence et la pratiquer sont deux choses bien différentes. Vous dites que vous êtes Trappiste de coeur et de désir, et je le crois. Quand vous le serez d’effet, alors on verra si vous pouvez supporter toutes les humiliations par lesquelles on vous fera passer. Ne croyez pas que votre qualité de prêtre vous exemptera de la moindre chose : au contraire, la règle de st Benoît que nous suivons dit que s’il se présente un prêtre, on doit encore plus l’éprouver que les autres. Je ne vous promets pas de vous traiter plus doucement qu’un autre prêtre que je laissai trois jours prosterné à la porte du Monastère. Vous serez aussi bien qu’un autre employé à tout ce qu’il y a de plus vil, même à soigner les mêmes animaux que l’enfant prodigue. Voyez encore si vous sentez assez de courage pour vous voir tranquillement traiter comme un mauvais sujet, pour obéir à des supérieurs bien plus jeunes que vous et à des commandements du genre de celui de St François, qui faisait planter les choux la feuille en terre et la racine dehors. Aviez-vous la patience de recommencer dix fois le même ouvrage et de le défaire quand il est bien fait, pour le mal faire ? Que direz-vous quand on vous imposera une forte pénitence, quoique vous ayez bien fait ? Quand on vous fera faire celles que les autres auront méritées ? Vous serez nourri, logé, habillé etc., fort pauvrement. Outre cela, je vous préviens que dans un commencement d’établissement la pénitence est toujours plus grande : il y a peu de régularité, point d’office chanté, beaucoup de travail ; par conséquent, le recueillement est difficile. J’ajouterai qu’ici vous trouverez une communauté dépourvue de tout, car nous avons bien de la peine à nous procurer du pain.

Réfléchissez bien sur tout cela ; consultez des gens pieux et éclairés, mais surtout priez Dieu qu’il vous éclaire. Si c’est lui qui vous a donné le désir de vous faire religieux, il saura bien vous en procurer les moyens, et si ce que je vous ai dit plus haut vous fait peur, mettez votre confiance en la divine miséricorde et ce qui vous paraît impossible vous deviendra aisé. Pensez à ces paroles de saint Bernard, parlant de ceux qui regardaient notre genre de vie comme insoutenable : “*Crucem vident, unctionem autem non vident*”. Oui, je vous en assure, la vie d’un trappiste est douce et agréable à celui qui y est appelé et qui est fidèle à ses devoirs. Souvenez-vous que le premier pas que vous devez faire est de laisser votre volonté dans le Canada. Nous nous réunirons tous pour prier Dieu de vous éclairer...

Fr. Urbain Guillet, Sup. très indigne de quelques Trappistes.

A toutes les grandes étapes, il donnait à nos Mères selon sa promesse des nouvelles de son voyage. Nous avons des lettres en date de Montréal et de New-York. Voici celle qu’il adressait à la Rév. Mère St-F.-Xavier, en date de Baltimore, 18 août 1806 :

Ma Rév. Mère,

Je ne me suis pas trompé, j’ai pu arriver ici le 3 juillet. Mais ce qui me causa une extrême joie, ce fut d’apprendre que le Rév. Père Urbain était lui-même arrivé depuis quelques jours à Baltimore. Admirez la providence de Dieu et sa grande bonté pour moi, tout méchant serviteur que je suis ! Je craignais la route depuis Baltimore jusqu’à l’endroit où résident, (sans être encore fixés) les pères Trappistes et Dieu m’envoie son ange pour me conduire dans cette route inconnue. Représentez-vous, si vous pouvez, quelle fut ma consolation en voyant ce bon Père.

Maintenant, je suis en paix au séminaire, jusqu’à ce que le P. Supérieur parte pour le lieu de sa résidence ; je ne sais encore quel jour ce sera. Peu importe, je n’ai plus d’inquiétude, je m’abandonne à la volonté de Dieu. J’ai encore 190 lieues à faire, mais ce sera court en la compagnie du P. Urbain. Combien je vais être éloigné de mes chères filles en J.C. : plus de 500 lieues ! Que nos coeurs soient toujours unis dans ceux de Jésus et de Marie.

Le P. Urbain est bien reconnaissant de vos aumônes. Il a été bien joyeux de me voir, car il a encore perdu un prêtre, de sorte qu’il n’en reste plus qu’un avec lui, un novice et moi. Il n’y a que sept frères qui ont fait profession et la communauté ne compte en tout qu’environ trente-cinq personnes. Priez bien fort pour nous.

Si mes hardes n’ont pas encore été données aux pauvres, je désire qu’elles le soient, selon l’avis de Monseigneur; car je ne crois pas retourner jamais en Canada. Je vous prie de me recommander aux prières des pauvres auxquels on distribuera mes effets. Le soir étant devant le S. Sacrement, je recommande de tout mon coeur la communauté au Seigneur. Je lui demande instamment qu’il veuille bien régner dans le coeur de chacune des religieuses et qu’il ne permette pas qu’aucune mette obstacle à cet aimable règne de Jésus. Je conjure instamment mes chères novices d’être entièrement dévouées à J.C., surtout ma patronne St-Antoine. Je n’oublie pas les autres religieuses, quoique je ne les nomme pas ici ; je les présente à J.C. chacune par leur nom. Ma chère tante n’est pas non plus oubliée. Priez pour moi, Ma Rév. Mère, et que chacune de mes chères filles en J.C., prie aussi pour moi ; j’en ferai autant pour elles tous les jours de ma vie. Je ne demande pas une longue prière, mais seulement un souvenir devant le Seigneur; que l’on dise une fois le jour : *Mon Dieu, ayez pitié s’il vous plaît du pauvre frère Antoine* *!*

P.S. - Le troupeau du P. Urbain s’est augmenté de cinq religieux qui sont arrivés le 14 août : trois prêtres et deux frères convers. Je vis avec eux au séminaire de Baltimore : je ne parle plus ; je dis le bréviaire de l’Ordre ; me voilà presque Trappiste. Quand aurai-je les vertus d’un vrai Trappiste ! J’espère beaucoup du secours des prières de la communauté. Si mon voyage a été heureux jusqu’à présent et ma santé si bonne, c’est que mes chères Ursulines ont beaucoup prié pour moi. Je les en remercie de tout mon coeur, et leur demande la continuation de cette charité ; je tâcherai d’être reconnaissant.

Mes Supérieurs m’ont donné mon nom de religion, ainsi maintenant, je m’appelle frère Marie-Bernard. Priez Jésus et Marie ma patronne que je sois digne de porter ces beaux noms.

On s’imagine facilement de quelle édification étaient, pour la communauté, les lettres de frère Marie-Bernard et avec quel intérêt on suivait ses démarches. Le 16 janvier 1807, il écrivait de la résidence des Trappistes, à la Mère St-F.-Xavier :

Ma Rév. Mère,

Depuis le 11 oct. je suis avec mes chers Trappistes. Je vous assure que je me trouve fort bien. Je suis dans une maison où je n’ai pas à craindre que l’on me dise que j’en fais trop. Tout au contraire : on me dit avec raison que je suis un lâche, un immortifié, un orgueilleux, en un mot, toutes mes vérités. Dieu me fasse la grâce d’en profiter ! Il y a ici beaucoup de moyens de sanctification que je ne trouverais point ailleurs, surtout l’exemple des autres et la vigilance des supérieurs qui sont d’une attention extrême à faire observer les plus petits points des règlements. Quoique loin de vous, je vous exhorte à en faire autant ; ce sera certainement le bonheur de vos religieuses et le vôtre en particulier. Pardonnez à un pauvre novice la liberté qu’il prend de donner des avis à une supérieure de religieuses : vous connaissez le motif qui me le fait faire, ce motif n’est autre que la gloire de Dieu et le bonheur de la communauté qui m’a été, qui m’est encore et qui me sera toujours chère.

Vous ne serez peut-être pas fâchée d’avoir un petit détail de la manière dont je vis ici avec mes frères. Nous nous levons à minuit pour le saint office les fêtes majeures, à 1 h aux fêtes moindres et à 1 h ½ les autres jours. Après l’office canonial, on récite toujours le petit office de la Ste Vierge debout et souvent celui des morts, mais assis. L’office finit vers 4 h. Le temps qui suit est consacré à la lecture, la prière et surtout l’étude des psaumes que l’on doit apprendre par coeur. A 5 h ¼, l’oraison mentale, prime et le chapitre où l’on vous chapitre en règle. On impose des pénitences très humiliantes ; les fautes contre le silence sont sévèrement punies : une seule parole prononcée est un cas d’exclusion dans un novice. Jugez de là, combien le silence est rigoureusement observé. Heureux silence qui nous force en quelque sorte à ne nous entretenir qu’avec notre bien-aimé Jésus ! Après le chapitre, temps libre pour la lecture, la prière, la basse-messe jusqu’à 7 h ½ qui est l’heure de la grand’messe, qui se chante tous les jours. Le dimanche, il s’en chante deux, l’une à 6 h, l’autre à 9 h ¾. Après la grand’messe nous chantons tierce, puis le travail des mains jusqu’à 11 h ½ que nous venons au choeur chanter sexte et faire l’examen particulier. A midi, continuation du travail jusqu’à 2 h. Alors nous allons au choeur, quelquefois tout en sueurs, chanter none et à 2h ½ le repas. Il consiste en légumes cuits à l’eau et assaisonnés seulement d’un peu de sel pendant l’avent, le carême et tous les vendredis de l’année ; aux autres jours, on peut y mettre du lait lorsqu’il y en a. Nous ne mangeons point d’oeufs ni de beurre excepté en maladie. Il est aussi permis de manger gras en maladie, pourvu que l’on ait eu trois ou quatre accès de fièvre ; mais quelque malade que l’on soit, il n’est jamais permis de faire gras les jours où l’Église le défend. En carême, le repas ne se fait qu’à 4 h ¼. Ces jeûnes que nous appelons les grands jeûnes commencent le 14 sept. et finissent à Pâques ; le reste de l’année et tous les dimanches, il y a deux repas, excepté pourtant encore le mercredi et le vendredi.

Après le repas, le temps est destiné à la lecture, l’oraison, la visite du St Sacrement. A 4 h ½ vêpres, puis l’oraison jusqu’à 5 h ½. A 6 h lecture commune, complies, l’examen, le grand *Salve Regina*, l’*Angelus*, le *Miserere*, puis le coucher un peu après 7 h, et un quart d’heure plus tard en carême. Voilà comme nos jours sont remplis, toujours en silence ; il n’est jamais permis de se parler les uns aux autres ; lorsqu’on a affaire à quelqu’un de ses frères, on tâche de se faire entendre par signes. On peut toujours parler aux supérieurs, excepté dans le grand silence où les supérieurs n’ont pas eux-mêmes la liberté de parler, sinon par signes ou par écrit. Ce grand silence dure depuis complies jusqu’à prime. Nous couchons tout habillés sur une couverture étendue sur les planches, ôtant seulement nos souliers, afin d’être plus tôt prêts au milieu de la nuit à chanter les louanges de Dieu. Il y a aussi plusieurs autres pratiques fort gênantes et mortifiantes, comme de ne point s’essuyer le visage lorsqu’on est en sueurs, ne point s’appuyer les coudes, etc.

Le changement de vie et de climat n’a point altéré ma santé. Comme la distance des lieux ne saurait empêcher l’union des coeurs, je m’unis souvent à vous et à toutes les religieuses de la communauté dans les SS. Coeurs de Jésus et de Marie. Je me recommande de nouveau à vos bonnes prières et à celles de toutes les religieuses, les Mères Thérèse-Jésus, Ste-Ursule etc., etc., à Ste-Marthe mon ancienne « bonne » et à toutes mes chères soeurs converses. Puissent-elles être toutes dans la plus grande ferveur.

Puissent mes chères novices avoir augmenté chaque jour en vertu depuis que je les ai quittées. C’est ce que j’ai lieu d’espérer, les ayant laissées entre les mains du respectable M. Daulé, à qui je ne puis plus écrire, mais que je prie très instamment de ne pas m’oublier auprès de Dieu. Je n’ai pas oublié que je suis de votre confrérie de la bonne mort...

Vous avez choisi le chemin le plus sûr pour aller au ciel, marchez-y constamment jusqu’à la fin. Pour moi, je suis résolu de mourir à tout pour ne vivre que de J.C...

Fr. Marie-Bernard, novice de la Trappe.

P. S. - A peine ai-je terminé ma lettre que je reçois la vôtre avec tout le plaisir possible. J’apprends avec la joie la plus sensible que la ferveur règne toujours dans la communauté ; puisse-t-elle augmenter de jour en jour ! Édifiez les Ursulines de Trois-Rivières que Dieu a conduites chez vous par l’adversité[[6]](#footnote-6) ; Dieu les éprouve en ce monde, c’est qu’il veut les récompenser en l’autre. Je vois, par la lettre que je reçois de Mgr de Québec, que ma dette est payée, je m’en réjouis ; mais comment payer toutes les bontés que vous avez eues pour moi lorsque j’étais chez vous et que vous me continuez encore, au risque de me rendre insolvable ?

Chaque lettre était un événement que l’on s’empressait d’inscrire dans les *Annales*. *Nous avons reçu cette année (1808), jour de l’Ascension, une lettre du R.P. M.-Bernard, notre ancien chapelain. Cette lettre est des plus édifiantes et nous a valu un excellent sermon. Ce saint religieux a fait profession le 21 nov. 1807. Nous avions fait la communion générale ce jour-là à son intention. Il a été fait sous prieur aussitôt après sa profession, ce qui nous fait espérer que cet emploi lui permettra d’écrire et que nous aurons la consolation de recevoir encore quelques-unes de ses lettres. Nous pouvons nous flatter d’avoir en sa personne un protecteur auprès de Dieu, qui fait peut-être plus pour nous par ses prières qu’il n’eût fait par ses paroles.*

Voici le texte de cette lettre[[7]](#footnote-7) qui consola si fort les anciennes filles du digne M. Langlois.

Ma Rév. Mère,

Ce sera pour le coup la lettre d’un Trappiste que vous recevrez en recevant celle-ci, car j’ai eu l’insigne bonheur de me consacrer à Dieu par la profession religieuse le 21 nov. dernier, jour de la Présentation. J’ose espérer que Marie ma bonne mère m’a. présenté à J.C. son fils et que je n’ai pas été rejeté, quoique mon indignité soit si grande que je n’ai pas de termes pour l’exprimer. Oui, ma bonne Mère, oui, vous toutes religieuses de Ste Ursule, j’ai prononcé une bonne parole : *Eructavit cor meum verbum bonum,* et mon coeur en est comblé de la joie la plus sensible. J’ai chanté mes voeux, car c’est ici l’usage ; j’ai promis la stabilité dans le monastère, la conversion de mes moeurs et l’obéissance selon la règle de St Benoît jusqu’à la mort. J’ai chanté : *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum, et vivam, et non confundas me ab expectatione mea*. Je renouvelle tout cela, non une fois, mais plusieurs fois le jour, avec la même joie et le même sentiment. Il s’en est bien peu fallu que mon bonheur n’ait été retardé, car le jour même de la Présentation, à 7 h du matin, le R.P. Supérieur n’était pas encore arrivé...

Je me rappelle combien mon coeur fut rempli de joie lorsque prosterné aux pieds du R.P. Supérieur et lui ayant promis l’obéissance, il me dit ces consolantes paroles : « Et moi je vous promets la vie éternelle. » Me voilà donc assuré de la vie éternelle si je suis bien obéissant, en tout temps, en toute chose ! Dieu lui-même me l’a promis... Que n’aurais-je pas à vous dire d’une certaine vertu religieuse qu’on appelle ‘silence’ ! Je me souviens avec plaisir de ce que j’ai lu du silence dans le petit livre des *Constitutions des religieuses Ursulines*: « Le silence est l’ornement d’une religieuse et le fidèle gardien de l’onction intérieure. » Je n’oublierai jamais ces paroles ; elles serviront à me faire aimer le silence tous les jours de ma vie et je prie Dieu qu’elles produisent le même effet dans le coeur de toutes les religieuses de Ste Ursule. Ô avantages de la vie religieuse, que vous êtes grands, que vous êtes précieux ! J’ai tout quitté et je possède tout ; j’ai laissé des choses méprisables et qu’il fallait nécessairement laisser un jour ; ces bagatelles m’empêchaient d’être entièrement à J.C. Maintenant, je n’ai plus rien à quoi je puisse m’attacher, je suis dans l’heureuse nécessité de ne m’attacher qu’à J.C... Vivent Jésus et Marie dans nos coeurs ! f. Marie-Bernard Langlois.

Pendant près de trois ans, les Ursulines attendirent en vain des nouvelles de leur ancien Père, quelque éloquentes qu’elles eussent été à réclamer contre un silence que devait rompre en leur faveur, croyaient-elles, celui qui eût dû les guider plus longtemps dans le chemin du ciel. Frère Marie-Bernard cependant avait une dernière fois pris la plume en pensant à ses filles spirituelles, et nous ne savons par quel accident cette lettre, écrite dans les premiers mois de l’année 1808, ne parvint à sa destination qu’à la fin de l’année 1810.

Fête de Ste. Agathe, [5 février] 1808.

Ma très révérende Mère,

Je réponds pour la dernière fois à la lettre que j’ai reçue de mes très chères filles en J.C. et j’espère que mon silence édifiera davantage la communauté que mes lettres, tout édifiantes qu’elles peuvent être. Car, hélas ! je vous le demande, à quoi me servirait de m’être fait trappiste si je ne vivais pas en trappiste et vous savez dans quelle séparation de toutes les choses d’ici-bas doit vivre un religieux de la Trappe...

J’apprends avec joie que la ferveur règne dans votre Monastère, grâce à Dieu et au zèle de votre fervent chapelain. Puisse-t-elle augmenter de jour en jour, cette ferveur, jusqu’au jour où Dieu doit la récompenser en se faisant voir face à face et sans voile à l’âme qui aura persévéré dans la vraie ferveur jusqu’au dernier soupir. Quelle récompense ! Peut-on trop faire pour la mériter ? Y a-t-il sacrifice que l’âme religieuse ne soit prête à faire pour l’obtenir ?

Je suis très sensible à l’assurance qu’on me donne des prières que l’on continue pour moi...

J’ai commencé cette lettre le jour où nous faisions l’office de Ste Agathe ; ma chère tante n’a pas été oubliée. Qu’elle veuille continuer à m’accorder le secours de ses prières. J’aime les messes que me donne la Rév. Mère Ste-Ursule, les communions de la Mère Thérèse-Jésus, les prières enfin de chacune, je me les rappelle toutes devant Dieu. Tantôt ce seront les Mères St-Jacques, St-Bernard, St-Joseph, St-François, Ste-Angèle, Ste-Madeleine, tantôt les Mères des Anges, St-Ignace, St-Michel, Ste-Marie, St-Henri, St-Augustin, St-Antoine, Ste-Anne, Ste-Gertrude, St-Charles et toutes les religieuses de la communauté. Dans un autre moment, je penserai à recommander les postulantes, les novices et toutes nos soeurs converses. Je souhaite à toutes les mêmes avantages qu’à moi-même et comme je sais, par ma propre expérience, qu’un religieux n’est vraiment heureux qu’autant qu’il est parfaitement obéissant, entièrement renoncé, détaché de toute chose et attaché uniquement à Dieu, soupirant sans cesse après sa possession, rempli de mépris pour lui-même, plein de la plus tendre charité pour ses frères, ne jugeant jamais les autres et se jugeant sévèrement soi-même, je désire que toutes les religieuses ursulines aient toutes ces qualités...

Nous allons bientôt laisser[[8]](#footnote-8) le Kentucky pour nous rendre en Louisiane sur le bord du Mississipi[[9]](#footnote-9)...

Je ne saurais donc trop vivement exhorter mes très chères Ursulines à cet abandon entre les mains de Dieu et à cette soumission parfaite en toutes choses à sa très juste, très sainte et très aimable volonté... Que vous dirai-je de cette belle vertu de pauvreté ? Qu’il est doux d’être pauvre pour l’amour de J.C. ! Qu’il est agréable de manquer même du nécessaire pour l’amour de l’aimable Jésus ! ...

Qu’il est grand le bonheur du ciel pour les véritables religieux ! Qu’elle est complète leur félicité ! ... Ah! nous disent ces saints amis de Dieu, pleins du désir que nous allions les rejoindre ; vous qui avez le bonheur d’avoir embrassé la vie religieuse, ne vous épargnez en rien, ne mettez point de bornes à votre fidélité, ne craignez pas la pénitence, les humiliations, les peines qu’il y a à se renoncer et à vivre dans une privation continuelle des commodités de la vie, mais craignez les plus petites infidélités, les plus légères négligences et les moindres imperfections, parce qu’elles peuvent vous faire perdre des biens incompréhensibles, que vous ne pouvez plus gagner après les avoir perdus.

Pardonnez-moi ma folie de vouloir vous prêcher et priez pour moi, ainsi que pour mes pères et mes frères. C’est dans le ciel que seront réunis les Trappistes et les Ursulines... En attendant que cet insigne bonheur arrive, réunissons-nous dans les très saints coeurs de Jésus et de Marie pour y puiser les grâces dont nous avons besoin.

f. Marie-Bernard, Trappiste

Ce touchant adieu du R.P. Marie-Bernard fit sans doute couler bien des larmes de pieux attendrissement et excita de nouveaux et bien vifs désirs d’atteindre à ce ciel où il donnait rendez-vous à ses chères Ursulines. Le saint Trappiste devait y être le premier rendu.

*Nous venons de recevoir l’assurance de la mort du vénéré Père Marie-Bernard, Trappiste, notre ancien chapelain et confesseur. Il est décédé le 3 décembre 1810, âgé de près de 43 ans. Nous n’avons rien su de plus, mais il est à présumer qu’une vie si sainte et si pénitente aura été couronnée d’une mort précieuse. Nous regardons ce saint religieux comme un de nos intercesseurs dans le ciel, ayant toujours conservé beaucoup d’affection pour notre communauté. Il nous en a donné des preuves par ses prières et par ses lettres, qui ne sont remplies que des pures maximes de la plus haute perfection. Il s’y peint lui-même, en nous exhortant à toutes les vertus qui font la vraie religieuse, surtout dans la dernière, que nous n’avons reçue qu’après sa mort. Nous la regardons comme le testament de notre Père, et nous la conservons dans nos archives comme une relique. Sa mémoire sera toujours en bénédiction dans cette communauté*.

A son départ, M. Langlois avait laissé 25 £ à notre maison, mais sa parole avait été le gage d’une faveur bien autrement précieuse. Depuis quelques années, les supérieures avaient été vivement affligées par la perte de plusieurs jeunes religieuses, sujets pleins d’espoir et d’avenir. La Mère St-François-Xavier, qui venait d’être élue supérieure, avait cruellement ressenti ces pertes, surtout à une époque où les bons sujets n’étaient pas communs. M. Langlois, qui avait autant de respect que d’estime pour elle, lui promit de demander à Dieu qu’aucune religieuse ne mourût pendant sa supériorité, et chose remarquable, cette prière fut exaucée à la lettre ! Le père Langlois ouvrit d’abord la porte du ciel, et celle de notre communauté qui l’y rejoignit la première fût sa propre tante, la Mère Ste-Agathe, qui décéda le 22 mai 1811, pleine de mérites et de vertus.

En voyant le saint Trappiste monter au ciel, nos lectrices se demandent peut-être avec nous ce qu’il était advenu de son bon François ; le nouvel Élie en ferveur avait-il laissé son manteau à son fidèle disciple ?

A la mort des anciennes qui avaient connu et apprécié François, personne au Monastère n’avait eu la pensée ni le loisir d’entretenir avec lui la correspondance commencée par la Mère Marg. Marchand de Ste-Ursule et quand tout récemment nous demandions aux anciennes : « François est-il mort ? » personne n’en savait rien. Ayant écrit à M. le curé de l’Île-aux-Coudres, M. J.-B. Pelletier, nous en reçûmes la réponse suivante :

Quant aux renseignements demandés, je vais y répondre par quelques notes simples, véridiques en tout point. D’abord, ce François est le même que François Leclerc notre ancien bedeau qui, après le départ de M. Langlois, revint ici, passa encore huit ans en service, fut quarante ans bedeau et depuis huit ans est retiré chez un particulier, en attendant qu’il chante le *Nunc Dimittis*. Il est âgé de 87 ans, presque aveugle, ne marchant plus ; il est bien vivant de reste.

M. Langlois a été curé de l’Île-aux-Coudres depuis l’année 1793, jusqu’à l’automne 1804 ; pendant tout ce temps, le dit François Leclerc est demeuré seul avec lui, c’était tout le personnel du presbytère. François imita son maître en tout ; ils vivaient tout deux en véritables Trappistes. Ils faisaient maigre et jeûnaient tout l’Avent ; ils passèrent plusieurs carêmes aux légumes ; outre cela, ils jeûnaient tous les vendredis de l’année au pain et à l’eau. Voici leur coucher : le curé, sur un lit que les prêtres voisins venaient voir par curiosité, c’était une mauvaise couchette dont les planches du fond fournissaient toute la mollesse. François dormait pendant quelques heures sur deux chaises. Dès la pointe de l’aurore, ils allaient tous deux à l’église et passaient un temps considérable en oraison devant le St Sacrement. Tous les dimanches ils passaient tous deux le jour entier à l’église ; ils se tenaient en prière devant l’autel, afin de donner bon exemple à la paroisse. Le serviteur était devenu tellement recueilli qu’il avertissait son maître, si celui-ci semblait quelquefois distrait.

Le père (comme on le nomme ici) a gardé à peu près le même genre de vie, seul dans une petite maison, vivant d’une manière très frugale. Depuis quelques années seulement (car auparavant il se couchait toujours sur un banc), il couche sur un lit de paille, qui n’a été ni changé ni remué depuis qu’il est fait. Il a continué à jeûner tous les vendredis et jeûne encore aujourd’hui les carêmes. Depuis quarante ans, il n’a jamais connu d’autre chemin que celui de sa maison à l’église. A présent, il dit des chapelets du matin au soir pour le monde entier.

Le père François s’était amassé par son travail et ses économies une somme assez ronde, mais il a presque tout donné en bonnes oeuvres ; l’église de St-Hilarion a eu seule 100 £ en or. Il n’a jamais eu qu’un capot qui est celui que lui a laissé M. Langlois ; il est encore neuf et pourrait encore durer un siècle, s’il tombait entre les mains d’un autre père François.

Le Père garde toujours des souvenirs des Ursulines ; il trouvait les Religieuses bien saintes. La Mère Ste-Ursule, la Supérieure de son temps, lui a écrit souvent depuis qu’il est revenu ; cela lui faisait un sensible plaisir. Il me dit qu’il voudrait bien savoir une chose : ce serait de savoir s’il y a encore dans la maison, des Religieuses de son temps, c-à-d. de 1802, 3 et 4.

Le 17 juillet 1864, ce vénérable et saint vieillard vivait encore et malgré ses 89 ans, semblait assez disposé à prolonger sa vie pénitente.

**§ 7 - L’ancien novice de Sept-Fons - Un digne supérieur**

An départ de M. Langlois, M. Jean Denis Daulé, curé des Écureuils, était venu habiter sa chambre et prendre ses fonctions. Le nouveau chapelain était natif de Paris et comptait parmi ces glorieux défenseurs de la foi qui avaient émigré en 1793.

Dans sa jeunesse, M. Daulé avait voulu essayer de la vie des solitaires de Sept-Fons[[10]](#footnote-10). Dans un moment de ferveur, à la fin de sa ‘Philosophie’, se croyant de grandes dispositions pour la retraite, il avait quitté parents et amis pour se faire Trappiste. Mais Dieu qui l’appelait ailleurs, permit que le fond inépuisable de gaieté qui dominait dans son caractère, fut un obstacle invincible à son admission parmi ces austères religieux. A chaque nouvelle aventure qu’amenait son inexpérience, le pauvre débutant se pâmait de rire. Un jour entre autres où on l’avait envoyé au bois avec ses frères pour y couper la provision nécessaire à l’entretien du monastère, comme ils s’en revenaient tout chargés de fagots, le jeune parisien voulant prendre trop lestement le pas en descendant un coteau, roula jusqu’au bas avec sa charge, riant aux éclats, au grand scandale des graves spectateurs. C’en fut assez, le jour même, le père Abbé lui conseilla de reprendre la route de Paris, jugeant toutefois que si le trop aimable novice n’avait pas la gravité requise dans un religieux de la Trappe, il avait cette pureté de moeurs, cette tendre piété, qui font les bons prêtres et honorent l’Église. Le jeune Daulé reprit sa théologie et fut ordonné peu avant la Révolution. Il fut employé en Canada, d’abord comme missionnaire, puis comme curé, jusqu’à son installation au Monastère.

Cependant, M. Langlois adressait à son successeur, aussi bien qu’à ses anciennes filles, des lettres brûlantes d’ardeur pour la pénitence et le sacrifice, et peu s’en fallut qu’il n’entraînât le bon Père Daulé. Ce coeur si facile à émouvoir, quand il s’agissait de fidélité à l’inspiration divine, fut surtout ébranlé par la lettre suivante, qui semblait lui aplanir les principaux obstacles. Elle était en date du 15 déc. 1807.

Mon cher Chapelain,

J’ai enfin obtenu ce que je désirais depuis si longtemps... J’ai prononcé mes voeux le 21 nov. dernier ; il n’y a plus à reculer, il faut aimer jusqu’au dernier soupir la sainte pauvreté de J.C., les humiliations et le silence... Heureuse nécessité ! Quel bonheur d’être du petit nombre de ceux que Dieu appelle à la vie pénitente ! Vous avez essayé de ce genre de vie et vous paraissez désirer le tenter encore... Mais trois choses vous effrayent : le jeûne, le chant et surtout le silence ! A cela je répondrai qu’il y a à la Trappe, comme dans la maison du Père céleste, plusieurs demeures. Nous avons chez nous ce que nous appelons le Tters-ordre, nous y avons déjà un prêtre. Là, vous ne serez point obligé au jeûne : vous pourrez manger trois fois par jour et même en gras. Vous ne serez point obligé au chant de l’office, ni même au silence rigoureux... Pour pouvoir y être reçu, il faut être en état d’instruire la jeunesse dans les belles-lettres, savoir l’anglais, ou être disposé à l’apprendre. D’après cela, vous réfléchirez et vous prierez le Père des lumières. S’il vous appelle ici, il saura bien vous y conduire... Priez pour qu’aucun de ceux que Dieu appelle à suivre notre genre de vie n’ait le malheur de résister à sa volonté sainte. Malheur à celui qui se laisserait effrayer par quelque considération que ce soit ! Dieu n’est-il pas tout-puissant ?... Qui était parmi vous plus lâche, plus faible, plus immortifié que moi ? Mais, malgré ma lâcheté, ma faiblesse et toutes mes imperfections, me voilà Trappiste. Je suis la communauté et je suis heureux...

Remerciez pour moi ce Dieu de bonté et priez-le que je réponde à ses miséricordes inexprimables... Tout à vous dans les coeurs de Jésus et de Marie.

Cette lettre jeta l’ancien novice de Sept-Fons dans de grandes perplexités : qui sait si Dieu ne l’appelait pas à renouveler le sacrifice qu’il lui avait offert, vingt ans auparavant ?...

Les Ursulines, qui étaient à leur quatrième changement de directeur depuis huit ans, s’alarmèrent et réclamèrent vivement auprès de Mgr Plessis, croyant que c’était bien assez d’avoir sacrifié un chapelain à la Trappe. Nous ne savons de quel poids furent leurs représentations. Toujours est-il que le bon Père Daulé, en tout soumis à la voix de ses supérieurs, continua de se contenter de la Trappe d’un chapelain de Monastère. Il fut pendant 26 ans directeur de la communauté et des élèves. « C’était un homme d’une piété éminente, prêchant avec une onction qui portait les coeurs à Dieu ».

M. Daulé était un bon théologien que Mgr Plessis aimait à consulter. La douceur faisait le fond de son caractère. D’une ingénuité antique, il aimait tout le monde en Dieu et pour Dieu.

C’est au printemps de 1832, que M. Daulé, « devenu presque aveugle et obligé de se faire remplacer pour administrer l’extrême-onction à nos malades » obtint enfin de faire agréer sa démission. « *Il quitta notre maison le 14 mai, à son grand regret et au nôtre ; vingt-six ans de résidence ici avaient formé entre le saint prêtre et cette communauté, des liens de charité qui firent couler bien des larmes. Nos pensionnaires se sont montrées très sensibles à son départ. Il a beaucoup travaillé la nuit aux dépens de sa vue, pour rédiger un nouveau recueil de cantiques, avec note, pour le diocèse, ouvrage bien adapté aux besoins et dont plusieurs morceaux sont de sa composition.* »

M. Daulé se retira d’abord au presbytère de St-Roch de Québec où il continua de se rendre utile au saint ministère, surtout par la prédication et la confession. Il fut aussi quelque temps à Trois-Rivières, puis sur l’invitation du curé de Lorette, M. J. Laberge, il se rendit auprès de lui, en attendant qu’il pût occuper une maison que son ancien et dévoué serviteur (Frs. Gilbert) faisait bâtir tout exprès pour y loger et soigner son vient « Père ».

M. Dardé n’oublia jamais ses anciennes filles et souvent il venait leur chanter au parloir de ces beaux cantiques auxquels sa tendre piété prêtait des charmes si touchants. Ces chants rappelaient aux Ursulines les douces jouissances qu’elles avaient éprouvées lorsque, par de belles soirées d’été, revenant du choeur où elles avaient psalmodié les louanges divines, alors que le silence le plus solennel règnait par tout le Monastère, elles entendaient de leurs cellules la voix vibrante de leur vénérable père se mêler aux riches accords de son violon, portant jusqu’au ciel les élans de ces pieux cantiques que lui-même avait composés.

Mais à propos de ce violon qui a tant de fois réjoui le Monastère, il nous vient à l’esprit les fortes remontrances que lui valut l’innocent instrument de la part de son saint compatriote, M. de Galonne [aumônier des Ursulines des Trois-Rivières]. « *Mon ami, lui écrivait-il un jour, il faut que j’ajoute une chose : je ne suis pas ennemi du délassement, lui écrivait-il, ils sont nécessaires, mais je n’aime pas votre violon… Vous me parlerez du roi David et de sainte Cécile. Un roi ! Une femme ! À la bonne heure ! Mais vous, prédicateur et directeur, remplissant toutes les autres fonctions du ministère, comment, au milieu de tant de devoirs et de bonnes œuvres, trouvez-vous le temps pour jouer du violon ? Croyez-moi mon ami, vous n’en saurez jamais assez pour faire votre partie dans les concerts des anges. N’est-ce pas assez pour vous d’être admis à y chanter de beaux cantiques ?*»

1. Extrait de *Les Ursulines de Québec*, tome IV, p. 438-454, Presse de C. Darveau, Québec, 1866.

Document gracieusement communiqué en 2003, par Soeur Marguerite Chénard, supérieure des Ursulines de Québec. Qu’elle en soit remerciée.

L’archiviste de l’archidiocèse de Québec, P. Louis Lindsay écrivait dans un article paru dans *La Nouvelle France*, en 1911 : « Les anciennes élèves du "Vieux Monastère" qui ont reçu en prix l'ouvrage intitulé : *Les Ursulines de Québec,* doivent se rappeler l'histoire du *Chapelain trappiste.* Plusieurs lettres par lui adressées aux religieuses y sont reproduites et elles sont d'une lecture fort édifiante. » C’est ce chapitre que nous reproduisons ici. (Note 2003) [↑](#footnote-ref-1)
2. Louis Antoine Langlois, né le 25 décembre 1767 à Québec, ordonné prêtre le 14 août 1791. Il fut curé de l’Île-aux-Coudres, sur le fleuve Saint-Laurent, de 1793 à l’automne 1804. Il passa alors chez les Ursulines de Québec d’où il partit le 12 juin 1806. Il arriva à Baltimore le 3 juillet et y rencontra dom Urbain Guillet, supérieur des Trappistes aux États-Unis. Il fit profession le 21 novembre 1807 et mourut à Cahokia-Bay (Illinois), le 3 décembre 1810. (Note 2003) [↑](#footnote-ref-2)
3. Paroisse à 20 lieues en aval de Québec, en face de Baie Saint-Paul. [↑](#footnote-ref-3)
4. A son départ de l’Île-aux-Coudres, M. Langlois avant emmené avec lui un jeune homme, nommé François Leclerc voué à Dieu dès son enfance et qui le suivit plutôt en qualité de donné que de domestique. Il retourna à l’Île-aux-Coudres, y mena une vie très austère et fit l’édification des paroissiens. Il devint aveugle et vécu plus de 87 ans. [↑](#footnote-ref-4)
5. Né le 13 février1764, Dom Urbain Guillet avait alors 42 ans. (Note 2003) [↑](#footnote-ref-5)
6. L’adversité des Ursulines de Trois-Rivières est l’incendie de leur Monastère en octobre 1806. (Note 2003) [↑](#footnote-ref-6)
7. Écrite le 15 déc. 1807, cette lettre ne fut reçue qu’à l’Ascension de l’année suivante : les communications semblent avoir été difficiles. [↑](#footnote-ref-7)
8. Ce projet n’eut pas de suite. Les pérégrinations des Trappistes nous donnent une idée des misères qu’essuyèrent les Ordres religieux, lors de la Révolution française. Chassés de France, les Trappistes errèrent d’abord à travers l’Europe de 1791 à 1800, tentant successivement de s’établir en Suisse, en Bavière, en Autriche. Pierre 1er de Russie leur offrit un asile en considération de la petite-fille de Louis XV, la princesse Louise-Adélaïde de Condé, qui s’était faite trappistine. Force leur fut bientôt de laisser la Russie et de se retirer en Prusse (en 1800). Enfin, une colonie partie sous le R. P. Urbain Guillet arrivait à Baltimore en 1803, séjournait quelque temps en Pennsylvanie, puis s’arrêtait au Kentucky en 1805. Elle se transporta dans les environs de Saint-Louis, au confluent du Mississipi et du Missouri, en 1809, construisit un monastère à Cahokia-Bay mais en partit en 1813. A cette époque, dom Augustin (Louis Henri de Lestrange qui, à sa nomination comme coadjuteur à l’Archevêque de Vienne en 1780, s’était fait Trappiste dans le monastère près de Mortagne, fondé par les moines de Cîteaux en 1140, et réformé par l’abbé de Rancé en 1664) ; dom Augustin avait obtenu de rentrer en France. L’Empereur ayant attaqué l’Église, les Trappistes retirèrent leur serment de fidélité et tous leurs monastères en France furent fermés en 1811. Trois ans plus tard, dom Augustin arrivait à New-York et rappelait auprès de lui le P. Urbain et le P. Vincent de Paul Merle. Ce dernier, supérieur de la maison de Bordeaux, était passé à Baltimore en 1810. A la Restauration, dom Augustin pensa à rendre à la France l’Ordre de St Bernard. Le P. Vincent, resté à New-York avec quelques religieux pour terminer des affaires fut accidentellement laissé sur le rivage au départ de la dernière colonie. Les *Annales* disent que dans l’été de 1821, le P. Vincent tentait un établissement de son Ordre en Canada. « Ce bon religieux a l’air très mortifié ; il est fort maigre, mais en même temps il est très gai et agréable en conversation. Il nous a plusieurs fois dit la sainte messe et nous a édifiées d’un beau sermon sur l’amour de Dieu. Ses démarches pour l’établissement d’une maison près de Halifax n’ont pas réussi, cependant il ne se décourage pas. Il a amené trois pauvres Acadiennes très vertueuses, décidées à se consacrer à Dieu pour enseigner le catéchisme en cet endroit. Elles sont chez nos Soeurs de la Congrégation à Montréal pour apprendre à lire, ces dames s’étant généreusement offertes à cette excellente rouvre. » En 1841, notre communauté donnait £12 au R.P. François, religieux trappiste de Tracadie. En 1862, une petite colonie de ces célèbres pénitents, les uns de Tracadie, les autres d’une communauté en Belgique, est venue sanctifier la solitude du canton (township) Langevin, situé à environ vingt lieues au sud-est de Québec. Grâces à l’encouragement des autorités ecclésiastiques, le Rév. P. André, aidé du concours généreux de M. Edmond Langevin, secrétaire du diocèse, et de MM. les curés L. T. Bernard et L. Rousseau, a pu en mai 1862, acquérir 800 acres de terre en bois debout. Aujourd’hui, il y 150 acres de cette terre en culture et au jour de Pâques (1866) on a bénit une église de 80 x 27 pieds, avec un cloître tout autour. Le personnel du Monastère dont le R.P. François est le prieur, se compose de 2 prêtres, 6 frères de choeur, 2 novices et 2 postulants canadiens et de 8 frères lais. Un grand nombre de familles se portent maintenant sur ce nouveau débouché offert à la colonisation. [↑](#footnote-ref-8)
9. Dans les environs de Saint-Louis, à Florissant, au sud, puis Cahokia-Bay, à l’ouest. (Note 2003) [↑](#footnote-ref-9)
10. Abbaye cistercienne de Sept-Fons (Allier, France), réformée par dom Eustache de Beaufort en même temps que celle de la Trappe par l’abbé de Rancé, en 1664. Ces deux communautés furent très ferventes jusqu’à la Révolution et furent les plus nombreuses de France. Dom Jalloutz abbé de 1758 à 1788 fit accepter par sa communauté de Sept-Fons une nouvelle réforme plus rigoureuse. (Note 2003) [↑](#footnote-ref-10)